

**Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
DE LA COMMUNE DE LINSELLES**

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet,
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est réuni, sur la
convocation et sous la présidence de Madame le Maire, en salle
d'honneur de la Mairie,

Séance du 2 juillet 2026

1°- Conseillers Municipaux en exercice : 28

2°- Conseil Municipal convoqué le : 26 juin 2026

3°- Présents :

- Mme Isabelle POLLET, *Maire*
- M. Antony PIRES, Mme Joséphine BROUTIN, M. Dominique SINNAEVE, M. Olivier OSTYN, Mme Fabienne LORENT, Mme Martine PETIT, M. Grégory MITTENAERE, *Adjoint*
- Mme Béatrice FERRANT-PERES, Mme Olivia LEMERSRE, Mme Delphine DEJONCKERE, *Conseillers délégués*
- M. Patrick HELLIN, M. Philippe VERSAILLE, Mme Nadège DENORME, M. Alexandre VERHELST, Mme Hélène LEJEUNE, M. Pierre-Édouard MARQUET, M. Cyril MANTEZ, M. Stéphane FOUCHER, M. Bertrand DUMORTIER, Mme Justine PERSYN, M. Jean-Pierre LELEU, *Conseillers municipaux*,

4°- Pouvoirs :

- Mme Elisabeth BOUREL, Conseillère Municipale donne pouvoir à M. Grégory MITTENAERE, Adjoint,
- M. Alexis CABIÈRE, Conseiller Délégué, donne pouvoir à Mme Béatrice FERRANT-PERES, Conseillère Déléguée,
- Mme Christelle CORNARD, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme Fabienne LORENT, Adjointe
- Mme Alice REMORY, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme Joséphine BROUTIN, Adjointe,
- Mme Stéphanie ALLEWEIRELDT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme Justine PERSYN, Conseillère Municipale,
- M. Bertrand FLORIN, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. Jean-Pierre LELEU, Conseiller Municipal,

5°- Secrétaire de séance : Stéphane FOUCHER

6°- Absent excusé : Néant

7°- Absent non excusé : Néant

8°- Membre démissionnaire : M. Pascal MARESCAUX, Conseiller municipal

Délibération n° 2026-07-04

Désignation de représentants de la commune à l'agence INord

Rapport de Madame Isabelle POLLET, Maire

Exposé :

Vu l'article L. 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ».

Vu l'article L. 5111-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales (...) les agences départementales... ».

Vu la délibération n° 2021-12-15 en date du 16 décembre 2021 par laquelle la commune de Linselles a adhéré à iNord.

Vu les statuts de l'agence, notamment ses articles 5 et 10, qui prévoient que les communes et les EPCI sont représentés à l'agence par un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Considérant que, suite au renouvellement général du conseil municipal, il y a lieu de désigner les nouveaux représentants de la commune de Linselles pour siéger à l'agence.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** à l'Agence iNord :
 - Madame Isabelle POLLET, Maire, comme représentante titulaire.
 - Monsieur Antony PIRES, 1^{er} Adjoint, comme représentant suppléant.

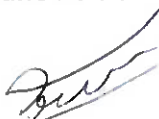
ADOPTÉE

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Stéphane FOUCHER



Madame le Maire,
Conseillère Déléguée Métropolitaine,

Isabelle POLLET

